



Complémentaire santé: Le référencement livre son verdict !

La MGEN sera la mutuelle référencée des MTES/MCT et des établissements publics associés à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 7 ans.

L'administration a communiqué les résultats de la consultation avec la MGEN désignée comme titulaire du marché. Un soulagement pour FO qui a lutté contre l'arrivée d'une complémentaire santé de type "assurantielle" dont certaines pratiques commerciales scandaleuses ne sont plus à démontrer (voir le dernier [communiqué](#) de FO) .

FO ne reviendra pas sur la bataille qu'elle a du mener tout au long de la négociation pour s'approcher malgré tout **au plus près de la complémentaire santé adoptée par la très grande majorité des agents en défendant un modèle mutualiste solidaire et collectif.**

Néanmoins **nos craintes en matière de planning mené à marche forcée se sont malheureusement vérifiées....**

En effet, sous prétexte d'avoir une référencement de complémentaire santé inscrit à l'agenda social par les ministres au 1er janvier prochain, **l'administration a bel et bien confondu vitesse et précipitation.**

Ainsi comment voulez vous prendre connaissance de l'offre et souscrire courant novembre à la nouvelle offre de complémentaire santé, référencée MGEN, qui prendra effet le 1er janvier prochain tout en respectant votre délai de résiliation de 2 mois de votre contrat actuel et dont la date anniversaire d'adhésion se situe dans la grande majorité des cas au ... 1er janvier ...???

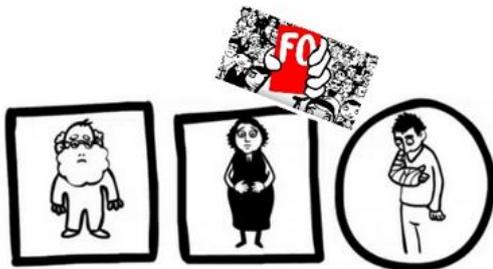
La date limite de remise des offres des mutuelles qui souhaitent candidater au référencement était fixée au vendredi 28 septembre et notre administration a mis quasiment 1 mois et demi à commencer à communiquer auprès des agents .

A présent, un comité de suivi sera mis en place courant 2019 pour s'assurer du respect du cahier des charges et du versement d'éventuels transferts de solidarité.

Notre nouveau ministre de l'Ecologie, François de Rugy, a décidé dans un courrier adressé à FO le 25 septembre d'exclure tout simplement les organisations syndicales non signataires du protocole d'accord d'une participation à ce comité de suivi, représentant aujourd'hui plus de la moitié du personnel de nos ministères.

Voici encore un bon exemple d'un déni de démocratie !

De plus notre ministre a refusé la réouverture des négociations sur une base identique à ce qui se pratique dans le privé (participation de l'employeur à hauteur de 50 %) sous prétexte de dispositions réglementaires non applicables aux fonctionnaires. **Cette information n'est pas un scoop !** FO a la connaissance des textes en vigueur mais le Ministre d'État ne pourrait-il pas être à l'initiative d'une modification réglementaire!!!



**FO ne lâchera rien
car la complémentaire
santé c'est du sérieux !**

Le 6 décembre, votez FO!